

POURQUOI NOUS AVONS BOYCOTTE PCR = ABANDON DES MISSIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Les politiques d'austérité dégradent les missions de la DGFIP alors que la situation actuelle nécessite plus que jamais un renforcement des moyens humains et matériels.

Or, aujourd'hui, le dialogue social à la DGFIP consiste à transformer les CT en chambres d'enregistrement. En effet les projets de la DG et de la DRFiP 69 ne sont soumis à aucun débat contradictoire sur le fond.

Tout est déjà décidé : le nombre d'emplois, le type de structure, la gestion des personnels, l'encadrement et même l'implantation géographique.

Le projet imposé par la direction comptabilise 50 agents hors encadrement alors que ces missions sont aujourd'hui assurées par au moins 64 agents. Cette structure unique dirigée par un AFIPA (enfin une création de poste !) lui laissera toute latitude pour affecter les agents à sa convenance en fonction des priorités du moment.

En outre, le nombre de dossiers DFE/ISF à contrôler par agent est irréalisable. Ainsi, l'organisation prévue ne laisse aucun doute sur la priorité donnée au contrôle de l'impôt sur le revenu au détriment des missions de fiscalité immobilière.

D'autre part, les prélèvements des agents des SIP valident l'évolution de ces structures vers les seules fonctions de gestion et aboutira à une perte de technicité.

Par ailleurs, les agents ne savent pas dans quelles conditions ils pourront réaliser leurs missions, ni comment ils seront « gérés ». L'administration doit répondre à leurs inquiétudes légitimes sur les missions, les affectations, les priorités et les conditions de travail.

Notre rôle syndical est aussi de permettre aux collègues d'obtenir ces réponses.

C'est pourquoi ces questions, élaborées en HMI et dans les services, ont été transmises à la direction qui a refusé de nous répondre.

Siéger ne nous garantissait en rien de les obtenir mais permettait, a contrario, à la DRFiP de s'enorgueillir de l'existence d'un dialogue social.

Boycotter était pour nous le seul moyen de dénoncer le rôle de chambre d'enregistrement laissé au CT.

En revanche, nous continuerons à saisir toutes les opportunités pour contraindre la direction à apporter aux agents des réponses satisfaisantes :

- le CHSCT devra examiner l'implantation et l'impact de la nouvelle structure sur les conditions de travail ;
- les réunions RH devront répondre à toutes les questions sur les affectations ;
- enfin, la visite du directeur dans les services concernés sera l'occasion tous ensemble, agents et syndicats, d'obtenir les réponses à nos questions.

TOUS ENSEMBLE, RESTONS MOBILISES !